

**POLITIQUE D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT
COURS ET PRATIQUES
Club de danse sociale de Québec (CDSQ)**

18 novembre 2023

Préambule

Le CDSQ offre des cours de danse sociale en groupe et contracte à cette fin, pour une session entière de cours, des professeurs pour les dispenser. La politique d'inscription et de remboursement vise à encourager la participation tout en préservant la rentabilité, de façon à assurer la continuation des cours.

Offre de cours

Les cours et les pratiques ne sont pas offerts à la carte, toute inscription est automatiquement pour la session complète.

Frais supplémentaires - Cours

Des frais additionnels au coût d'inscription de base peuvent être demandés pour les petits groupes d'élèves. Ces frais sont établis par le Conseil d'administration du Club avant chaque session.

Remboursement – Cours et pratiques

Sur demande, un remboursement complet est accordé si le CDSQ annule ou modifie l'horaire avant le début de la session. Sur demande, un remboursement complet est accordé si le participant annule son inscription avant le début de la session.

Si un participant abandonne une activité après le début de la session, aucun remboursement ne lui est accordé sauf si l'abandon résulte d'une raison majeure telle qu'une maladie, une blessure ou un déménagement hors de la région. En tel cas, un remboursement est accordé au prorata du nombre de cours non utilisés et le CDSQ se réserve le droit de demander des pièces justificatives. Des frais d'administration sont appliqués au montant remboursé des cours non utilisés (10 % ou 50\$, le plus petit des deux).

Report de cours

Si un cours est annulé par l'absence du professeur, le cours est reporté au cours de la même session ou à la fin de celle-ci. Si ce n'est pas possible, ce cours est remboursé ou crédité pour la session qui suit immédiatement la session en cause.

Un cours ou une pratique à l'horaire ne sont pas reportés même si une majorité de participants ne se présente pas.

Annulation en raison de force majeure hors de contrôle du Club

Si un cours ou une pratique est annulé en raison de force majeure hors du contrôle du Club et de ses professeurs (Ex. : Tempête majeure, panne électrique, bris d'équipement, problème de local) et que le cours ou la pratique ne peuvent pas être reportés au cours de la session, aucun remboursement ni crédit n'est effectué.